

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 19 mars 2018 à 18 h 30 en mairie

Convocations du 13 mars 2018

14 présents : MM Perrodin Gérard, Viallefont Michel, Bouniol Jean-Louis, Peyrin Catherine, Thébault Alain, Choisel Philippe, Germain Claudine, Covre Myriam, Boucharin Corinne, Fournier Patrick, Bresson-Coste Hélène

3 absents excusés : TIXIER Nathalie (a donné procuration de vote à Madame GERMAIN), PROUST Jean-Claude (a donné procuration de vote à Madame COVRE) et VIALLET Jean-Michel (a donné procuration de vote à Monsieur THEBAUT).

1 absente non excusée : CHATARD Sophie

14 votants

BUDGET

Approbation des comptes de gestion 2017 pour les budgets de la Commune, de l'Assainissement et du CCAS

Le Conseil Municipal :

➤ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➤ Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017

➤ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

1) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

2) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, concernant les budgets de la Commune, de l'Assainissement et du CCAS, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

➤ **Délibération N°11/2018 (commune et assainissement)**

Approbation du compte administratif 2017 pour les budgets de la Commune, et de l'Assainissement

Claudine GERMAIN donne lecture du compte administratif 2017.

Compte administratif de la Commune :

❖ Le compte administratif de fonctionnement de la commune se traduit par 782 221,78 € en recettes 712 734,91 € en dépenses.

- ❖ Le compte administratif de l'investissement de la commune se traduit par 204 258,78 € en recettes et 225 825,91 € en dépenses.

Compte administratif de l'Assainissement :

- ❖ Le compte administratif de fonctionnement de l'assainissement se traduit par 68 232,19 € en recettes et 70 365,52 € en dépenses.
- ❖ Le compte administratif de l'investissement de l'assainissement se traduit par 24 098,74 € en recettes et 22 603,35 € en dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Compte Administratif de la Commune et de l'Assainissement.

Résultat des votes : 13 votants

N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire).

➤ **Délibération N°08/2018**

Affectation de résultats 2017 budget commune

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 133 342,64 €		- 21 567,13 €		- €	-154 909,77 €
FONCT	255 298,53 €	148 452,64 €	69 486,87 €			176 332,76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	176 332,76 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	154 909,77 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	21 422,99 €
Total affecté au c/ 1068 :	154 909,77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'affectation de résultat de la Commune.

➤ **Délibération N°09/2018**

Affectation de résultats 2017 budget assainissement

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	8 352,86 €		1 495,39 €		-	9 848,25 €
FONCT	11 452,29 €		- 2 133,33 €			9 318,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	9 318,96 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 318,96 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'affectation de résultat de l'Assainissement.

➤ **Délibération N°10/2018**

Taxes habitation et foncière 2018 :

Le Maire propose d'augmenter pour l'année 2018, les taux 2017 des taxes foncières et d'habitation.

Le Conseil Municipal à la majorité approuve l'augmentation des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13,52 %
- Taxe foncière – bâti : 18,00 %
- Taxe foncière non bâti : 77,05 %

Résultat des votes : **pour : 9**
contre : 2
abstentions : 3

➤ **Délibération N°12/2018**

Approbation du budget 2018

Claudine GERMAIN donne lecture du Budget Primitif 2018.

BUDGET PRIMITIF 2018

budget Commune :

- fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à **786 768 €**
- investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à **398 489 €**

Soit un budget global équilibré en dépenses et recettes à : **1 185 257 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2018 de la commune.

budget Assainissement :

- fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à **75 882 €**
- investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à **322 153 €**

Soit un budget global équilibré en dépenses et recettes à : **398 035 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2018 de l'assainissement.

➤ **Délibération N°13/2018**

Versement de la subvention aux associations

Le Conseil Municipal à la majorité décide l'attribution d'une subvention aux associations suivantes, pour l'année 2018 pour un montant total de **3 150 €** :

ASSOCIATIONS	MONTANT
LA GAULE DE L'AUZON	100 €
DON DU SANG	100 €
ENTENTE SPORTIVE FOOT (EFCAT)	500 €
IL ÉTAIT UNE FOIS DEMAIN	400 €
UNION DES ENFANTS DU CREST	950 €
CREST'ATION	350 €
A.V.E.C.	300 €
POMPIERS	100 €
DEEP RIME MUSIQUE	100 €
LES AMIS DE LA TOUR	150 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	100 €

Résultat des votes : **pour : 9**
contre : 4
abstention : 1

➤ **Délibération N°14/2018**

Versement aide forfaitaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors du comité national du 11 décembre 2013, le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) a adopté un dispositif qui renforce l'aide apportée par celui-ci, aux employeurs publics en matière d'apprentissage des jeunes en situation de handicap.

Ce dispositif concerne l'augmentation de l'indemnité versée à l'employeur public pour la prise en charge des coûts liés à l'embauche d'un apprenti. Cette nouvelle mesure doit permettre aux employeurs d'intégrer plus d'apprentis quel que soit leur niveau de qualification.

Il est proposé de verser une aide forfaitaire de 1 525 € à Robin BELIN, qui sera intégralement reversé par le FIPHFP à la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette aide forfaitaire qui sera versée en une seule fois pendant la durée de son contrat d'apprentissage.

➤ Délibération N°15/2018

Proposition de la mission de maîtrise d'œuvre – travaux en traverse RD 3

Par délibération du 07 septembre 2016, le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser et à financer les travaux d'aménagement des rues adjacentes et de la place Beaudonnat.

La mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux en traverse RD N°3 (traverse de bourg) se décompose de la façon suivante :

Avant-projet/Projet	2 880 €
Dossier de Consultation des Entreprises	180 €
Assistance à la passation des Contrôles de travaux	120 €
Direction de l'Exécution contrat de travaux	2 760 €
Assistance aux Opérations de Réceptions	60 €
Montant HT	6 000 €
Montant TVA 20 %	1 200 €
Total TTC	7 200 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le montant de la mission de la maîtrise d'œuvre pour un montant de **6 000 € HT** et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

➤ Délibération N°16/2018

Proposition de la mission de maîtrise d'œuvre – Fouilles pour réseaux secs secteur place Beaudonnat

Par délibération du 07 septembre 2016, le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser et à financer les travaux d'aménagement des rues adjacentes et de la place Beaudonnat.

La mission de maîtrise d'œuvre pour les fouilles pour réseaux secs – secteur place Beaudonnat se décompose de la façon suivante :

Avant-projet/Projet	720 €
Dossier de Consultation des Entreprises	45 €
Assistance à la passation des Contrôles de travaux	30 €
Direction de l'Exécution contrat de travaux	690 €
Assistance aux Opérations de Réceptions	15 €
Montant HT	1 500 €
Montant TVA 20 %	300 €
Total TTC	1 800 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le montant de la mission de la maîtrise d'œuvre pour un montant de **1 500 € HT** et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.

➤ **Délibération N°17/2018**

Acquisition de la parcelle cadastrée D 52.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emplacement réservé, longeant les deux cimetières communaux, a été créé lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Alain GARDET, propriétaire de la parcelle D 52 (860 m²) située sur cet emplacement est d'accord pour la vendre à la Commune.

Suite à l'accord de principe du Conseil Municipal lors de la précédente séance (14 voix pour, une abstention), une proposition a été faite au propriétaire en vue d'une acquisition au prix de 0,50 € le mètre carré.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle D 52 (860 m²) au prix de 0,50 € le mètre carré, soit un montant total de 430 € ;

- dit que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune ;
- mandate le Maire pour mener à terme ce dossier et signer toute pièce nécessaire ;

choisit :

- 1- Maître Graulière, notaire à Saint-Amant-Tallende, pour effectuer cette vente ;
- 2- le cabinet de géomètres experts GEOVAL pour borner si nécessaire.

➤ **Délibération N°18/2018**

La séance est levée à 21h15